



Amnesty International Luxembourg a.s.b.l.
23, rue des Etats-Unis
L-1019 Luxembourg

Luxembourg, le 20 septembre 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à vous remercier pour votre courrier au sujet des droits humains et avons le plaisir de vous envoyer ci-dessous notre prise de position :

1. Promouvoir une protection effective des défenseur-e-s des droits humains dans le monde

Dès le début, déi gréng ont toujours été des défenseurs féroces des droits humains. Par conséquent, nous sommes de l'avis que notre politique doit refléter cette conviction et donc promouvoir les droits humains et la démocratie au sein de l'Union européenne et ailleurs, ce qui contribue à la protection de toutes celles et ceux qui défendent les droits fondamentaux.

C'est d'ailleurs pour cela qu'une première initiative pour introduire une approche relative aux droits humains dans notre politique de coopération a été lancée par ce gouvernement. Plus concrètement, le taux de cofinancement maximal de 80% pour des ONG-D peut désormais être appliqué pour des projets de coopération ciblant des pays non considérés en tant que faisant partie des pays les moins avancés (PMA) si le projet en question contribue directement à promouvoir les droits humains.

Pour pousser ce principe encore plus loin, nous voulons que les relations bilatérales avec tout pays soient soumises à des critères clairs relatifs aux droits de l'homme. Ainsi, le Luxembourg pourra renforcer encore plus son rôle dans les efforts de construction de la démocratie et de l'état de droit respectueux des droits humains.

Nous allons aussi soutenir la directive européenne en faveur d'une législation uniforme sur les lanceurs d'alerte et rapidement la transposer en droit national, avec le but de mieux les protéger.

2. Protéger les droits des réfugié-e-s au Luxembourg et ailleurs

Au cours des dernières années, le Luxembourg a été un défenseur des droits des réfugiés en accomplissant son devoir dans la répartition européenne de réfugiés,

accueillant sur son territoire un nombre considérable de réfugiés. Pour cela, de nouveaux centres d'accueil ont été mis en place.

Par ailleurs, déi gréng se battent depuis de nombreuses années pour une protection humanitaire des réfugiés ainsi que pour un respect conséquent de leurs droits. Nous nous sommes par exemple engagés pour que les réfugiés syriens puissent regrouper leurs membres de famille, puisque trop souvent, les familles sont désunies au cours de leur fuite.

Nous voulons continuer à protéger les droits des réfugiés, que ce soit au Luxembourg ou ailleurs. Il faut mettre l'accent sur l'amélioration de leur situation en faisant en sorte qu'ils soient reçus et traités au Luxembourg de façon digne et adaptée à leurs besoins.

Afin d'achever cela, nous proposons plusieurs mesures concrètes. D'abord, il faut veiller, lors de l'hébergement des demandeurs d'asile et des réfugiés ayant obtenu le statut, à ce qu'ils puissent s'occuper de manière autonome et responsable de leurs vêtements et de leurs repas. C'est là une question de dignité et de respect envers ces personnes. De plus, afin d'assurer des bonnes conditions pour une intégration rapide, des possibilités de formation professionnelle et linguistique devraient immédiatement être proposées au réfugiés. Un accès rapide et facile au marché de travail fait aussi partie des droits dont un réfugié au Luxembourg devrait bénéficier. Cela nécessitera une réduction de la bureaucratie actuelle en la matière.

Afin de mieux protéger leurs droits, déi gréng considèrent qu'il faut améliorer les procédures en matière de définition et d'accompagnement des réfugiés nécessitant une protection particulière, tels que les mineurs non-accompagnés. En plus, sous certaines conditions, comme p.ex. dans le cas où un réfugié suit une formation professionnelle au Luxembourg, les personnes disposant d'un permis de séjour provisoire sur une longue période devraient pouvoir rester de manière permanente dans notre pays.

Au niveau européen, nous nous engageons pour une politique de l'asile européenne fondée sur le respect de la Convention de Genève. Au niveau plus global, nous voulons renforcer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés pour qu'il puisse faire face au nombre croissant de réfugiés dans le monde et leurs besoins de protection de leurs droits.

3. Garantir la responsabilité des entreprises et des banques domiciliées et basées au Luxembourg en matière de droits humains

La responsabilité des entreprises et des banques implantées au Luxembourg en matière de droits humains se retrouve dans le concept de la responsabilité sociale des entreprises. Pour l'améliorer, nous voulons introduire des bilans sociaux obligatoires pour les moyennes et grandes entreprises. En plus, nous voulons nous inspirer de la référence française et élaborer une loi sur le devoir de diligence des entreprises transnationales afin qu'elles respectent les normes des droits de l'homme, du droit social et environnemental, y compris dans leurs implantations en-dehors de l'UE.

Les grandes entreprises du numérique elles aussi doivent s'acquitter de leur responsabilité sociale, en particulier par le respect des nouvelles dispositions européennes relatives à la protection des données.

4. Garantir la protection des femmes victimes de violence et œuvrer pour prévenir la violence domestique

Avec l'introduction d'une unité de documentation médico-légale des violences, aussi appelée « Opferambulanz », le gouvernement a créé un service gratuit qui sert à documenter les blessures physiques d'une victime de violence domestique. L'objectif est de faciliter le recueil de preuves médico-légales des violences subies afin de les conserver pour une utilisation éventuelle lors d'une procédure pénale ultérieure. Ainsi, les victimes de violence domestique peuvent désormais plus facilement prouver les faits lors d'un procès pénal contre l'agresseur.

Par ailleurs, la violence faite aux femmes est désormais considérée en tant qu'infraction aux droits humains. C'est ce que considère la convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ratifiée cette année par la Chambre des Députés.

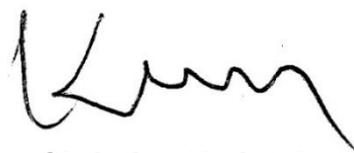
Afin de contrecarrer davantage la violence domestique, nous voulons d'abord rendre passibles de poursuites judiciaires les violences physiques. Nous voulons aussi mieux encadrer les auteurs de violences avec des concepts efficaces d'accompagnement et de traitement, afin d'éviter la récidive.

Pour améliorer la situation des femmes victimes de violence, nous envisageons un élargissement de l'offre de structures d'hébergement, comme les foyers et les maisons des femmes, et la création de logements abordables. Il s'agit là d'une condition fondamentale pour que les victimes de violence puissent retourner à une vie normale.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées,



Josée Lorsché
Députée



Christian Kmiotek
Président

Annexe

Question parlementaire du 18 juin 2014 par notre député Claude Adam au sujet de l'accueil de réfugiés syriens au Luxembourg et le regroupement de leurs familles.

<http://www.greng.lu/actualites/acceuil-de-r%C3%A9fugi%C3%A9s-syriens-au-luxembourg-qr>

Question parlementaire du 2 juillet 2018 par notre députée Sam Tanson au sujet de la procédure de demande de protection internationale et de l'hébergement des personnes concernées.

<http://www.greng.lu/actualites/la-proc%C3%A9dure-de-demande-de-protection-internationale-et-l%E2%80%99h%C3%A9bergement-des-personnes>